



SERVICES AUX CITOYENS / SERVICES TO CITIZENS

Site web : www.ristigouche.ca Tél. : 418 788-5769 Fax : 418 788-2598
Courriel direction générale : dg@ristigouche.ca Courriel du maire : mairie@ristigouche.ca



HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Du mardi au jeudi
De 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

MUNICIPAL OFFICE - BUSINESS HOURS

Tuesday to Thursday
From 8:00 to 12:30 and 1:30 to 5:00



RECYCLAGE

Écocentre : ouvert les samedis matin de 8h00 à 12h00
Des contenants sont disponibles à la municipalité aux heures d'ouverture du bureau pour recycler les articles suivants :

- Pots de peinture, - Cartouches d'encre,
- Piles électriques, - Cellulaires.

RECYCLING
Ecocenter : open every Saturday morning from 8:00 to 12:00
Containers are available during business hours at the municipal office to recycle the following items :

- Paint pots, - Ink cartridges,
- Batteries, - Cellphones.

NOUVEAUTÉS

1 - Les déchets électroniques tels que téléphones, ordinateurs, systèmes de son, téléviseurs... peuvent désormais être déposés à l'écocentre de Pointe-à-la-Croix.
N'oubliez pas d'apporter une preuve de résidence à Ristigouche-Sud-Est.

2 - Un troisième conteneur pour les déchets de construction sera prochainement installé à l'écocentre. Cela permettra de recycler ces matériaux au lieu de les envoyer au LET de St-Alphone, réduisant ainsi notre facture concernant les déchets domestiques et améliorant nos performances en matière de recyclage.



HORAIRE VIDANGES ET RECYCLAGE

Vidanges : les lundis 23 mai et 6 juin
Recyclage : les mercredis 18 mai et 1^{er} juin

SCHEDULE FOR GARBAGE AND RECYCLING

Garbage : Monday May 23 and June 6
Recycling : Wednesday May 18 and June 1st



RAPPEL IMPORTANT

La fin du transfert de courrier par Postes Canada à la nouvelle adresse "Ristigouche-Sud-Est, Qc" devait prendre fin le 16 avril 2016.

Ayant constaté qu'un grand nombre de courriers destinés aux résidents de la municipalité portent encore la mention "Matapédia, Qc", Postes Canada a décidé de prolonger la livraison de ces courriers dans vos boîtes aux lettres jusqu'au 30 juin 2016.

IL EST IMPORTANT DE COMMUNIQUER VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE À TOUS VOS CORRESPONDANTS. À COMPTER DU 1ER JUILLET, TOUT COURRIER DONT L'ADRESSE EST INCORRECTE SERA RENVOYÉ À SON EXPÉDITEUR.



SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance du conseil municipal :
Lundi 6 juin à 18h30.

MUNICIPAL COUNCIL MEETINGS

Next municipal council meeting :
Monday, June 6, at 6:30 PM.

ENGLISH VERSION OF THIS MUNICIPAL PAPER WILL BE SOON IN YOUR MAILBOX. WE APPOLOGIZE FOR THE DELAY.



MATRICE CADASTRALE

CADASTRAL MATRIX

Pour toute information cadastrale, nous vous rappelons qu'une carte interactive en ligne permet d'obtenir un certain nombre d'informations publiques à l'adresse suivante :

www.sigale.ca/Map.aspx?mrc060 onglet - contribuable + Ristigouche-Sud-Est

For all land registry information, we remind you that an interactive on line map allows you access to certain public information at the following link:

www.sigale.ca/Map.aspx?mrc060 tab - contribuable + Ristigouche-Sud-Est

VIE MUNICIPALE / MUNICIPAL LIFE

NOUVEAU RÈGLEMENT DE PRÉVENTION DES INCENDIES

Le règlement uniformisé de prévention des incendies de la MRC d'Avignon a été adopté le 2 mai par le conseil municipal.

Le règlement est disponible au bureau municipal et fera l'objet de recommandation dans le prochain journal municipal.

ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ ET DU FONDS DE SOLIDARITÉ RISTIGOUCHE

Le vérificateur et auditeur des comptes a terminé son travail au bureau municipal,

Dès qu'il sera en mesure de nous fournir une date pour leur présentation, une assemblée publique sera annoncée par avis public.

RÈGLEMENT RELATIF AU BRÛLAGE

Nous vous rappelons que comme chaque année depuis 1983, du 1er avril au 15 novembre, les brûlages sont interdits sur le territoire de la municipalité.

Dans le cas où vous auriez besoin d'en effectuer entre ces 2 dates, il est obligatoire de détenir un permis que vous pourrez demander au bureau municipal.

Cela permettra d'informer la caserne de pompier concernée et de vérifier que l'indice de risque de la SOPFEU autorise le brûlage.

Une amende de 300 \$ est prévue si le règlement n'est pas respecté.

RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES

Nous vous rappelons que le règlement n° 99-003 relatif aux nuisances, modifié par le règlement n° 2005-003 prévoit que les chiens ne doivent pas circuler librement sur le domaine public ou sur un terrain privé étranger à son propriétaire.

Afin de favoriser le bon voisinage, nous vous demandons de bien vouloir vous assurer que votre chien reste proche de votre résidence.

Le règlement prévoit une amende de 100 \$ en cas d'infraction constatée.

Merci pour votre collaboration.

SONDAGE REGÎM - BESOINS EN TRANSPORT EN COMMUN

Afin de mieux connaître les besoins en transports en commun en Gaspésie-îles-de-la-Madeleine, le REGÎM organise un sondage afin de connaître votre avis.

Vous pouvez répondre à ce sondage en appelant au 418 364-3341 # 8715 ou sur internet à www.regim.info/sondage



ACTIVITÉS POUR LES RÉSIDENTS DE RISTIGOUCHE-SUD-EST

DINER FÊTE DES MÈRES - FÊTE DES PÈRES

Dimanche le 15 mai prochain, les Loisirs Restigouche Sud-Est organisent un dîner pour souligner la fête des mères et des pères. Le dîner sera servi à midi au coût de 10.00\$ par personne.

Nous couronnerons une maman et un papa et des cadeaux leurs seront remis en plus de prix de présence. Réservations obligatoires au 418 788-2894 Annette ou au 418 788-5414 Huguette.

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL - RISTIGOUCHE-SUD-EST

Le Comité de Développement Local organisera le 4 juin prochain une journée d'activité durant laquelle auront lieu le lancement du projet croque-livre, un échange de vivaces et plusieurs autres activités.

Plus d'informations dans le prochain journal municipal.



CAMP DE JOUR POUR LES JEUNES

Chers parents,

Encore cette année, il y aura un camp de jour dans la municipalité de Pointe-à-la-Croix pour les jeunes de 5 à 12 ans ayant complété leur maternelle. Dans le désir d'inter municipalisation du service de loisirs, nous priorisons cette année les enfants résidant à Pointe-à-la-Croix à Ristigouche-Sud-Est et d'Escuminac, seulement si des places sont disponibles, nous accepterons des jeunes de l'extérieur (il faut quand même vous déplacer le soir de l'inscription avec les informations demandées concernant votre enfant). Afin d'accueillir plus de jeunes, il y aura trois animateurs en tout temps et un coordonnateur sur les lieux de travail.

- INSCRIPTION -

QUAND ? : Le mercredi 25 mai 2016

HEURE ? : 17 h 30 à 19 h 30

OÙ ? : Bureau municipal de Pointe-à-la-Croix

139, boulevard Inter-provincial

PAR QUI ? : Daniel Charest, Coordonnateur Loisirs Avignon Centre

IMPORTANT-IMPORTANT-IMPORTANT-IMPORTANT-IMPORTANT-IMPORTANT

Une demande d'information doit être remplie avant de vous présenter au bureau municipal de Pointe-à-la-Croix. Ce formulaire est disponible au bureau municipal de Ristigouche-Sud-Est.

Les places étant limitées, elles seront octroyées par ordre d'arrivée sans autre distinction pour les 3 municipalités concernées.

Coûts d'inscription :

185 \$ pour un premier enfant

100 \$ pour un deuxième enfant

60 \$ pour un troisième enfant



AVIS PUBLICS ET PETITES ANNONCES / PUBLIC NOTICES AND ADS

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos petites annonces et cartes d'affaires par courriel à dg@ristigouche.ca pour publication dans le prochain journal municipal. Don't hesitate to send us your announcements and business cards at dg@ristigouche.ca for publication in next month's journal.



AVIS PUBLICS

PUBLIC NOTICES

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'AVIGNON
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE RISTIGOUCHE PARTIE SUD-EST

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
Par le soussigné, Hervé Esch, directeur général, secrétaire-trésorier de la susmentionnée
QUE la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est a adopté en date du 04 avril 2016 le règlement 2016-003 décrétant les taux de remboursement des frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

Donné à Ristigouche-Sud-Est,
Ce 6ème jour d'avril 2016.

Handwritten signature of Hervé Esch

Hervé Esch

Directeur général, secrétaire-trésorier

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
Par le soussigné, Hervé Esch, directeur général, secrétaire-trésorier de la susmentionnée
QUE la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est a adopté le règlement 2016-002 relatif à la prévention des incendies.

Donné à Ristigouche-Sud-Est,
Ce 12ème jour de mai 2016.

Handwritten signature of Hervé Esch

Hervé Esch

Directeur général, secrétaire-trésorier

